



**ARRETE N°208 /2017
CONCESSION DE TERRAIN
dans le Cimetière Communal**

Le Maire de la Commune,
Vu la demande présentée par **HABASQUE veuve SIGNORET Marie, Louise domiciliée 37 rue du
luminaire, Juvignac (Hérault)**
Tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière indiquée :

■ **une concession familiale cinquantenaire, 4 places.**

Article 2 : Cette concession est constituée d'une parcelle de terrain de 2,44 mètres de long sur 1,50 mètre de
large, **Section G, Rang V, N°5**

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de : 3 591,00 euros (trois mille cinq cent
quatre-vingt-onze euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° *418* du *18/07/2017*

Article 4 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et
en préfecture.

Fait à JUVIGNAC, le **jeudi 15 juin 2017**

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Jacques BOUSQUEL
Premier adjoint délégué au Personnel,
à la Sécurité et aux Affaires générales



Décompte :

-Prix de la concession (terrain) 1 460,00 €
-Prix du caveau : 2 131,00 €
Total **3 591,00 €**

